

Chapitre 3

Valoriser et exploiter les milieux

Table des matières

1 Les Français et le milieu naturel	2
1.1 La variété des milieux	2
1.2 L'anthropisation des milieux	2
1.3 Les ressources de l'espace français	2
2 La gestion des espaces naturels	3
2.1 Surmonter les contraintes	3
2.2 Faire face aux risques naturels	3
2.3 Prévenir les risques industriels	3
3 La protection des milieux fragiles	4
3.1 Les pressions sur l'environnement	4
3.2 Les acteurs publics et privés	4
3.3 La gestion durable du patrimoine	4

Introduction

La France offre une grande diversité de milieux qui n'ont souvent plus rien de naturel, tant les hommes les ont exploités et aménagés en fonction de leurs besoins. Aujourd'hui, la société est urbaine et la population n'occupe qu'une partie du territoire. Mais, la préservation des équilibres naturels est devenue une priorité pour les citoyens comme pour les autorités. La politique de développement durable répond à cette préoccupation.

1 Les Français et le milieu naturel

1.1 La variété des milieux

Les paysages français s'expliquent par l'histoire géologique. Il y a 600 millions d'années, la France a connu le plissement hercynien et des montagnes sont apparues (Massif central, Vosges. . .). Ces montagnes ont été fortement érodées à l'ère secondaire. A l'ère tertiaire, il y a 65 millions d'années, s'est produit le plissement alpin qui a créé les Alpes et le Jura. Ces mouvements tectoniques ont laissé des paysages caractéristiques : hautes montagnes, massifs anciens, bassins sédimentaires, vallées. . .

La France est située dans la zone tempérée et elle offre une importante variété de climats : océanique dans l'ouest, continental à l'est et méditerranéen dans le Sud. Il est à noter que les régions peuplées et très urbanisées (Île-de-France) produisent leur propre climat, souvent plus chaud à cause des activités humaines.

1.2 L'anthropisation des milieux

Les milieux qui composent l'espace français ont été habités, aménagés et transformés depuis la plus haute Antiquité.

Aux yeux de l'homme, une région offre des atouts ou impose des contraintes. Cependant, ce jugement évolue avec le temps. Certaines régions longtemps répulsives sont devenues très attractives ; la Savoie jusqu'au XIX^e siècle était réputée inhospitalière. Ce n'est plus vrai aujourd'hui avec le développement de l'hydroélectricité puis des sports d'hiver. Les vents forts du Midi de la France étaient une contrainte pour les agriculteurs. Aujourd'hui, ils permettent l'installation d'éoliennes.

1.3 Les ressources de l'espace français

La Révolution industrielle du XIX^e siècle a été permise par la présence dans certaines régions (le Nord, l'Est. . .) de gisements de charbon et de minerai de fer. Durant un siècle, la croissance économique française a reposé sur l'industrie. A partir des années 1970, les vieilles industries déclinent et le dernier puits de charbon a fermé en 2004. La sidérurgie s'est déplacée dans les ports (Dunkerque) où elle travaille des matières premières importées ; on parle alors de "*sidérurgie sur l'eau*".

Si la France est pauvre en hydrocarbures (pétrole et gaz naturel), elle possède en revanche de nombreuses ressources renouvelables : de l'eau (utilisée pour l'agriculture et pour la production d'électricité), du vent (pour produire de l'électricité d'origine éolienne), de grandes forêts. C'est l'un des principaux exportateurs

mondiaux de produits agricoles. Cependant, le partage de ces ressources provoque d'âpres conflits d'usage entre les différents utilisateurs. Les agriculteurs et les professionnels du tourisme (qui multiplient les piscines, les golfs...) s'affrontent pour les terrains disponibles et pour l'eau.

2 La gestion des espaces naturels

2.1 Surmonter les contraintes

Ceux qui habitent dans les différents territoires veulent encourager le développement économique, attirer des entreprises. C'est pourquoi, le désenclavement est une priorité. Les pouvoirs publics ont construit de grands ouvrages d'art : tunnels (du Somport, du Fréjus...), ponts (pont de Normandie, viaduc de Millau...). On a aussi construit des barrages pour rendre les cours d'eau navigables (le Rhin) et pour garantir de l'eau toute l'année aux populations et aux activités économiques.

2.2 Faire face aux risques naturels

Même si l'Hexagone ne connaît pas de catastrophes aussi graves que celles qui frappent le Japon ou le Bangladesh, il existe des risques naturels à ne pas prendre à la légère.

Le principal risque vient des inondations. Il concerne un tiers des communes françaises notamment dans le sud où les précipitations ne sont pas fréquentes mais peuvent être très violentes. 17 millions de personnes sont menacées par les inondations et le risque va s'aggraver avec le réchauffement climatique.

La France a été plusieurs fois frappée par des tempêtes (tempête de 1999, tempête "Klaus" de 2004...). La tempête "Xynthia" sur la côte atlantique (2010) a causé la mort de 53 personnes et coûté 2,5 milliards d'euros. 900 communes côtières sont menacées par la montée du niveau marin.

Ces crises sont aggravées par des aménagements irréfléchis. Des particuliers n'hésitent pas à construire des maisons ou des campings en zone inondable.

La réponse à ces risques passe par la prévention (construction de digues...), par un renforcement de la réglementation et par l'élaboration de PPR (Plans de Prévention des Risques).

Dans les territoires ultramarins, les principales menaces sont les cyclones, les séismes et le volcanisme.

2.3 Prévenir les risques industriels

Le développement de l'industrie a amené avec lui des nouveaux risques : les risques technologiques.

Le premier risque est lié au transport des produits dangereux. L'économie française est dépendante du pétrole qui est importé. Le littoral a été plusieurs fois souillé par des marées provoquées par le naufrage de tankers (l'*Amoco Cadiz*, l'*Erica*, le *Prestige*...).

L'essentiel de l'électricité consommée en France est d'origine nucléaire. Le pays compte ainsi 58 réacteurs. Les centrales ont créé de nombreux emplois, elles payent d'importantes taxes professionnelles aux municipalités mais elles constituent une

menace majeure pour la population. L'accident nucléaire de *Fukushima-Daichi* (Japon) de 2011 est dans toutes les mémoires. Les centrales nucléaires génèrent aussi des tonnes de déchets radioactifs qui sont dangereux pendant plusieurs siècles. Il est difficile de trouver des sites pour les enfouir.

En 2001, l'usine AZF de Toulouse explose faisant plusieurs dizaines de morts et d'immenses dégâts.

Une législation stricte a été mise en place; l'UE a publié en 1982, la directive "Seveso" qui oblige les sites dangereux à respecter des conditions drastiques de sécurité. Les PPRT (Plans de Prévention des Risques Technologiques) sont censés informer les populations et réguler les constructions.

3 La protection des milieux fragiles

3.1 Les pressions sur l'environnement

L'interaction entre les activités humaines et les phénomènes naturels entraîne des atteintes à l'environnement. Le Bassin Parisien en forme de cuvette piège des polluants qui sont une menace pour la santé humaine. Il existe en ville d'autres pollutions : pollution sonore (circulation automobile, nuisances causées par la proximité d'un aéroport...), rejets de l'industrie (chimique), pollution visuelle (invasion de l'espace public par les panneaux publicitaires)...

A la campagne, les constructions anarchiques ont conduit au "mitage" : l'habitat est éparpillé entre les parcelles agricoles.

Avec les progrès de l'urbanisation (pavillons, lotissements...), les terrains réservés à l'agriculture se réduisent dangereusement.

3.2 Les acteurs publics et privés

Il y a deux sortes d'acteurs : les pouvoirs publics et les associations de citoyens. Depuis 1971, il existe un ministère de l'Environnement qui coordonne l'action des établissements publics : parcs nationaux, agences de l'eau, Office National des Forêts...

Le législateur a voté des lois pour réguler les constructions : **Loi Montagne** (1985), **Loi Littoral** (1986), **Loi Paysage** (1993).

L'Europe mène aussi une action écologique en créant le réseau "Natura 2000" qui protège les espèces, les zones humides...

A tous les niveaux, il existe des associations de défense de la nature dont l'influence va croissant. On les appelle souvent des ONG (Organisations Non Gouvernementales). Ces ONG sont nationales ("*France Nature Environnement*", "*Eaux et rivières de Bretagne*"...) ou internationales ("*Grenpeace*", "*WWF*"...). Elles font appel à la générosité du public, publient des enquêtes, utilisent les nouvelles technologies et engagent des actions en justice contre les FTN qui sont responsables de pollutions.

3.3 La gestion durable du patrimoine

La notion de patrimoine s'est précisée et étendue. Les paysages naturels sont devenus un élément du patrimoine au même titre qu'une église gothique. L'incendie qui a ravagé en 2011 un parc naturel réputé de l'île de La Réunion a provoqué un grand émoi dans l'opinion. Dans les espaces protégés, on assiste au retour de

la transhumance. Malgré les résistances des éleveurs, des loups et des ours sont réintroduits dans les Pyrénées et dans le Mercantour.

Conclusion

Dans la société post-industrielle française, les rapports entre l'homme et la nature ont changé. Dans le passé, l'argument économique (créer des emplois) réduisait les écologistes au silence. Actuellement, le souci de préservation des milieux naturels et le désir d'instaurer un développement durable ont pris le dessus. La Charte de l'Environnement (2004) instaure le droit et le devoir pour chaque citoyen de s'investir pour préserver son cadre de vie.